



Cdd dans la fonction publique hospitalière

Par **boubs**, le **28/03/2008** à **10:48**

Bonjour,

Ma question concerne le droit administratif de la fonction publique, milieu hospitalier.

Je suis employée, depuis 4 ans, en qualité d'aide soignante dans un hopital public. Je suis employée en CDD de 3,4 ou 5 mois. Sur mes contrats, depuis 4 ans, il est noté que mes CDD sont conclus pour le remplacement d'un fonctionnaire indisponible, pour pourvoir temporairement à la vacance d'un emploi, ou pour exercer des fonctions occasionnelles.

Aucune identité d'employé indisponible n'est indiqué.

Mes employeurs sont-ils en droit de faire cela?

merci